



IEDM

Des idées
pour une société
plus prospère

Faire les choses autrement pour maintenir l'équilibre budgétaire à long terme

Mémoire présenté par :

Michel Kelly-Gagnon et Youri Chassin,
Président-directeur général et directeur de la recherche
à l'Institut économique de Montréal

**Mémoire sur le projet de loi 28 déposé à la Commission des Finances publiques
Assemblée nationale, Québec**

•

Février 2015

L'Institut économique de Montréal, en bref

Mission

L'Institut économique de Montréal (IEDM) est un organisme de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Par ses publications, ses interventions et ses conférences, il alimente les débats sur les politiques publiques au Québec et partout au Canada en proposant des réformes créatrices de richesse et fondées sur des mécanismes de marché. Il n'accepte aucun financement gouvernemental.

Pour plus d'information : www.iedm.org

Adresse postale

910, rue Peel, bureau 600
Montréal (Québec) H3C 2H8
Canada

Téléphone : 514 273-0969

Télécopieur : 514 273-2581

La situation budgétaire actuelle : un déficit structurel

Les auteurs remercient la Commission des Finances publiques pour cette invitation à comparaître. Ils s'expriment ici à titre personnel, comme le font toujours tous les auteurs et intervenants associés à l'IEDM.

Le cœur du projet de loi 28 concerne d'abord et avant tout le redressement des finances publiques et l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Bien des groupes se prononceront certainement sur les mesures spécifiques de ce projet de loi relatives à un secteur ou à un autre. Au-delà des mesures ponctuelles dans diverses sphères, nous souhaitons rappeler l'importance de retrouver des finances publiques équilibrées.

À ce propos, nous nous réjouissons que l'équilibre budgétaire soit reconfirmé pour le prochain exercice, 2015-2016 **[ART 1 À 5]**. Cela nous paraît essentiel! Cet engagement du gouvernement doit être atteint. Rappelons que, au cours des 20 dernières années, le gouvernement québécois s'est retrouvé en situation de déficits budgétaires à 12 reprises. Bref, il semble toujours y avoir une bonne excuse pour justifier un report de l'équilibre budgétaire, et ce, que ce soit en période de croissance économique ou en période de ralentissement.

Cet objectif est d'autant plus légitime que la récession de 2009 est terminée depuis plus de cinq ans maintenant et la cible du déficit zéro a déjà été repoussée de deux ans par le gouvernement précédent¹. Malgré cela, le déficit budgétaire ne semblait pas se résorber beaucoup ou durablement, comme le montre la Figure 1. En 2013-2014, le déficit a été à peine moins élevé qu'en 2011-2012.

La situation budgétaire actuelle est aussi plus critique qu'il n'y paraît. Revenir sur la voie du déficit zéro dès l'an prochain représente un jalon incontournable. Il reste encore des mesures à adopter en ce sens, mais nous sommes confiants qu'il est possible d'y parvenir. Une fois atteint, toutefois, il ne sera pas simple de demeurer à l'équilibre budgétaire puisque le déficit du Québec n'est plus seulement conjoncturel, mais structurel².

¹ http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Communiqués/fr/COMFR_20131128.pdf

² C'est ce qu'affirmait le Comité des politiques publiques de l'ASDEQ aussi tôt qu'en février 2010. C'est aussi le constat de nombreux experts, comme le rapportaient Claude Montmarquette et Luc Godbout dans leur *Rapport d'experts sur l'état des finances publiques du Québec*, paru le 25 avril 2014. Enfin, ce sont les mots du ministre des Finances lui-même.

http://economistesquebecois.com/files/documents/9a/28/avis-du-cppfinancespubliques_1.pdf

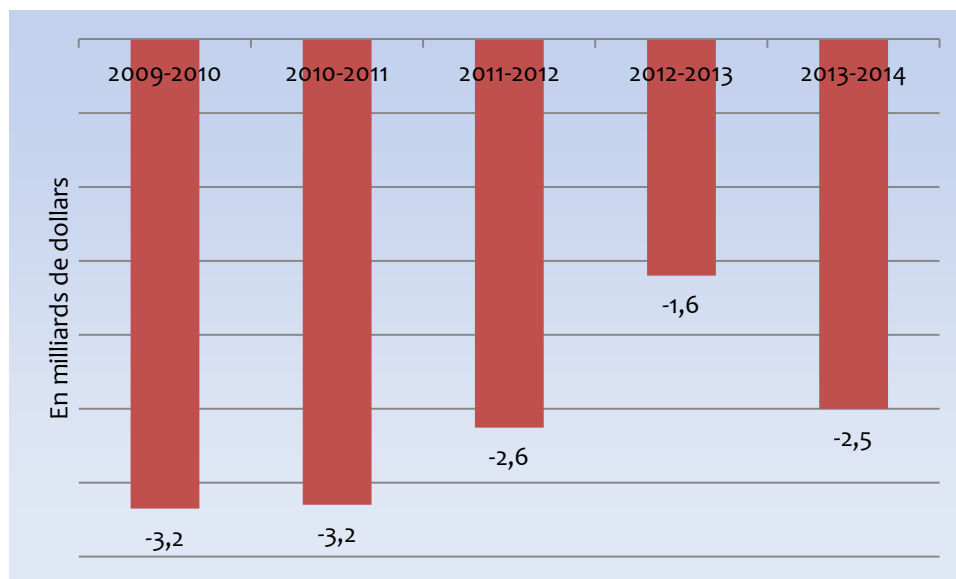
http://www.mce.gouv.qc.ca/ministere/centre_presse/2014-04-25.htm

<http://affaires.lapresse.ca/dossiers/budget-quebec-2014/201406/05/01-4772985-sattaquer-a-un-deficit-structurel.php>

Le vrai défi qui s'annonce est en fait de conserver des finances publiques équilibrées pour les 10 prochaines années.

Le projet de loi 28 [ART 13 À 15] permet de faire les premiers pas vers des économies de long terme. À cet égard, le simple mécanisme de la préparation d'un portrait des finances publiques avant des élections, vérifié par le Vérificateur général du Québec, permettra probablement de réduire les déficits « surprise » qu'on découvre chaque fois qu'un nouveau parti prend le pouvoir.

Figure 1 : Un déficit budgétaire persistant



Source : ministère des Finances du Québec, documents budgétaires.

Déficit : un problème de dépenses

Aucune nouvelle augmentation de taxes, d'impôt, de taux de cotisation ou de tarifs ne peut légitimement servir à retrouver l'équilibre budgétaire, et ce pour deux raisons.

Premièrement, la pression fiscale a déjà augmenté considérablement au Québec ces dernières années. En effet, pour qui ne s'en souviendrait pas, le gouvernement du Québec a déjà procédé aux diverses hausses suivantes depuis 2009 :

- Hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers;
- Hausse de l'impôt sur le revenu des sociétés;
- Nouvelle contribution santé;

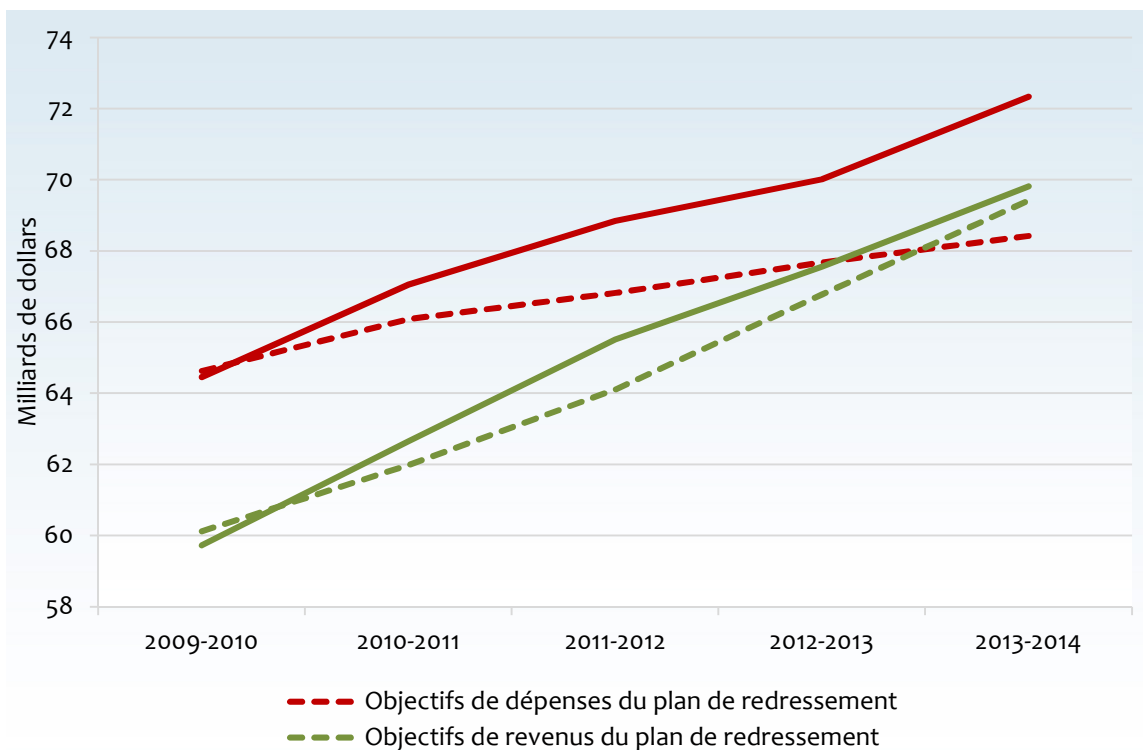
- Impôt foncier scolaire augmenté;
- Hausse de la taxe de vente;
- Augmentation du prix de divers droits et permis;
- Redevances sur les ressources naturelles plus élevées;
- Taxes puritaines plus élevées sur les cigarettes et l'alcool;
- Nouvelle taxe sur l'essence résultant de la bourse du carbone;
- Augmentation de la taxe sur le capital des sociétés d'assurance;
- Augmentation de la contribution temporaire des institutions financières;
- Hausse des tarifs de garde (modulation selon le revenu).

Cette liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut. Elle n'inclut pas les augmentations des tarifs d'électricité dues aux contrats avec des producteurs éoliens, imposés par le gouvernement, pour une énergie dont Hydro-Québec n'a pas besoin et dont les coûts sont refilés aux consommateurs. Une facture d'environ 695 millions de dollars par année...

Cette liste présente simplement l'avantage de rafraîchir la mémoire de ceux qui, encore une fois, exigent des hausses de taxes et d'impôts comme moyen d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Deuxièmement, le plan de retour à l'équilibre budgétaire original du budget 2010-2011 prévoyait que les contribuables seraient appelé à faire 38 % de l'effort pendant que le gouvernement, par le contrôle de ses dépenses, supporterait 62 % de cet effort. La Figure 2 montre ce plan, en pointillés, par rapport à ce qui s'est produit dans les faits.

Figure 2 : Les revenus ont augmenté plus vite que prévu... les dépenses aussi



Sources : ministère des Finances du Québec, documents budgétaires.

Comme on le voit, les revenus du gouvernement ont bel et bien augmentés, et ce même plus rapidement que prévu selon les objectifs du plan de redressement. En somme, les contribuables ont déjà fait plus que leur part d'effort.

Pendant ce temps, les dépenses du gouvernement ont été beaucoup plus élevées que le prévoyait le plan de redressement. Lors de la présentation de ce plan, le gouvernement avait prévu que ses dépenses pour l'année 2013-2014, s'il ne faisait aucun effort, s'élèveraient à 72,322 milliards de dollars. Elles se sont finalement élevées à 72,335 milliards de dollars! Le même montant, à 13 millions près!

Parce qu'il n'a pas contrôlé ses dépenses, le gouvernement a dépensé 3,9 milliards de dollars de plus que prévu en 2013-2014. Le déficit aurait déjà été plus que comblé si le plan de redressement avait été respecté. En d'autres termes, le déficit actuel n'est dû qu'au manque de contrôle des dépenses des années antérieures. Il serait donc tout à fait illégitime d'y voir un problème de revenus.

À titre d'illustration supplémentaire, si besoin était, l'IEDM a publié en juin dernier un *Point* sur les finances publiques explorant une hypothèse toute simple : quel aurait été

l'état des finances publiques si les dépenses du gouvernement avaient crû au même rythme que la croissance économique ces dix dernières années? On ne parle pas ici de comprimer les dépenses, mais bien de les augmenter, seulement de le faire à un rythme soutenable à long terme. Le résultat d'une telle hypothèse : le gouvernement disposerait d'un surplus de 15 milliards de dollars³.

L'actuel gouvernement, pour sa part, semble bien réussir jusqu'ici le contrôle de ses dépenses. C'est tout à son honneur et cela mérite d'être souligné! Nous l'encourageons dans cette voie, sachant que l'objectif de contrôle des dépenses pour 2015-2016 sera le véritable test qu'il ne faudra pas rater.

Geler la rémunération fondée sur le rendement dans les ministères et organismes et la lier à des cibles pour des sociétés d'État, tel qu'abordé dans le projet de loi, apparaît légitime dans un effort de contrôle des dépenses à court terme. À moyen terme, ce sont les efforts en vue d'augmenter la productivité du secteur public et de réduire les effectifs des ministères et des organismes qui nous apparaissent particulièrement judicieux, bien que la cible de 2 % de réduction ne puisse pas être qualifiée d'ambitieuse. Avec des gains de productivité raisonnables, aucune réduction de service ne sera constatée.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives, il serait intéressant de lier la rémunération des employés du secteur public à la taille des effectifs. Une diminution d'effectif, parce qu'elle entraîne potentiellement une charge de travail additionnelle pour ceux qui conservent leurs postes ainsi qu'une hausse de la productivité dans un scénario idéal, pourrait ainsi se traduire par des augmentations de salaires équivalentes à une partie des économies réalisées.

Austérité ou « hystérité »?

La rigueur nécessaire dans le contrôle des dépenses ne fait pas l'affaire de tous. Ce n'est pas surprenant, mais cela n'excuse pas les abus de langage de la part de plusieurs groupes. Nous invitons le gouvernement et les partis d'opposition à ne pas décrire le contrôle de la CROISSANCE des dépenses comme constituant des COMPRESSIONS et encore moins de l'AUSTÉRITÉ.

³ Youri Chassin, « Le Point : Le surplus de 15 milliards que le Québec aurait pu avoir », *Institut économique de Montréal*, 1^{er} juin 2014.

<http://www.iedm.org/fr/49067-le-point-le-surplus-de-15-milliards-que-le-quebec-aurait-pu-avoir>

Si les mots ont un sens, l'austérité décrit des politiques de réduction absolue des dépenses gouvernementales, souvent par des moyens draconiens en comparaison de ce qui se produit au Québec⁴ :

- Les salaires de la fonction publique ont continué d'augmenter. Aucune réduction des salaires de la fonction publique n'a été imposée comme cela s'est vu ailleurs;
- Les régimes de retraite ont été revus quant au partage des risques, mais les prestations n'ont pas diminué, contrairement à ce qu'ont fait la Grèce et le Portugal;
- Les prestations d'aide sociale, alors qu'elles ont été réduites de 20 % en Espagne;
- Aucune entreprise d'État n'a été mise en vente et le gouvernement contrôle toujours 100 % d'Hydro-Québec, de la SAQ et de Loto-Québec, par opposition à de nombreuses ventes d'actifs dans d'autres pays;
- Certains budgets spécifiques sont réduits, d'autres augmentent, mais au total, les dépenses publiques continuent de croître.

Clairement, l'austérité n'est pas ce qui prévaut au Québec en ce moment. On y assiste plutôt à une réaction d'« hystérie » dans les manifestations, les moyens de pression et l'alarmisme face aux choix parfois difficiles qui doivent être faits afin de retrouver des finances publiques saines et une situation budgétaire soutenable à long terme.

Si on peut comprendre que certains s'opposent à certaines mesures, parfois pour des raisons valables, les réactions disproportionnées et irrationnelles ne doivent pas décourager la réflexion continue sur l'amélioration des services publics et la recherche de solutions.

Les économies de long terme

Pour répondre au défi à long terme des finances publiques, soit de s'attaquer au déficit structurel et de maintenir l'équilibre budgétaire pour les 10 prochaines années, il faudra éventuellement aller plus loin que le projet de loi 28. Les mesures d'économie pour retrouver une situation d'équilibre budgétaire doivent être envisagées non seulement à court terme, mais aussi à moyen et long terme. Autrement dit, une mesure uniquement temporaire devient synonyme de « pelletage par en avant ».

⁴ Même en Europe, la taille des États mesurée par les dépenses publiques en proportion du PIB a augmenté dans presque tous les grands pays par rapport à 2007.

Nous enjoignons le ministre des Finances et le gouvernement à réfléchir dès à présent aux meilleures pistes d'économies, de gains d'efficience et d'optimisation des biens et services offerts par l'État à plus long terme. Il ne faudrait pas, par exemple, qu'une mesure d'économie à court terme engendre ensuite des effets pervers, voire des dépenses additionnelles dans trois ou quatre ans!

Trouver des idées d'économies, au Québec, s'est souvent traduit par des choix malheureux. Par exemple, les soins de santé sont « gratuits » (c'est-à-dire non facturés au point de consommation), mais l'on contrôle les coûts à travers divers mécanismes de rationnement dont : les temps d'attente à l'urgence, les listes d'attente pour les chirurgies, des mois d'attente pour une place en CHSLD, etc. On offre une assurance pour les médicaments, mais on prend son temps avant d'approuver une nouvelle inscription à la RAMQ et on est tenté de restreindre la couverture.

De même, on offre des services de garde à prix subventionné, mais les places disponibles ne répondent pas à la demande, justifiant finalement la mise sur pied de nouveaux processus et de nouvelles structures pour gérer l'attente. Ce genre « d'économies », entraînant son lot d'effets pervers, doit être évité au profit de véritables économies entraînant des réductions de coûts durables. Bien qu'on puisse se désoler que le gouvernement exige davantage des parents après l'alourdissement considérable du fardeau fiscal, la réduction de la subvention par place pour les familles mieux nanties est une avenue plus courageuse et l'abandon de l'universalité insufflera un peu plus d'efficacité dans ce programme **[ART. 148 À 165]**.

Le danger des effets pervers peut aussi être illustré dans le cas des immigrants investisseurs qui devront payer 5000 \$ de plus l'examen de leur demande de certificat de sélection avec le projet de loi 28 **[ART. 313]**. Cette mesure reflète-t-elle véritablement une hausse des coûts de 50 % ou cherche-t-on des nouveaux revenus à court terme? Dans ce cas, la conséquence à moyen et long terme se traduira par moins d'immigrants investisseurs au Québec. Surtout que d'autres provinces tentent aussi de les attirer et qu'on peine à retenir ceux qui arrivent ici. Seulement 22,8 % des immigrants investisseurs arrivés de 2003 à 2012 sont encore présents au Québec en 2014⁵.

Commencer prochainement cette réflexion à plus long terme offre en outre l'opportunité de mettre sur pied certains projets-pilote jugés intéressants pour en mesurer adéquatement les résultats dans deux, trois ou quatre ans.

⁵ Pour l'ensemble des catégories d'immigrants, ce taux de rétention s'élève plutôt à 72,3 %. Ministère de l'Immigration, *Présence en 2014 des immigrants admis au Québec de 2003 à 2012*, mai 2014, p. 24.

Il nous semble aussi important que la réflexion s'étende aux missions qui relèvent de l'État et celles qui ne sont pas nécessairement de son ressort ou qui sont moins prioritaires. Le mécanisme du cran d'arrêt adopté par le gouvernement rejoint particulièrement bien cette préoccupation. Rappelons le principe fort simple du cran d'arrêt : toute nouvelle dépense devra nécessairement être financée par des économies équivalentes⁶.

Dans cette perspective, nous suggérons que ce mécanisme s'applique aussi à la création de structures gouvernementales. Par exemple, dans le projet de loi 28, la création du fonds spécial Capital Mines Hydrocarbures [ART. 25 À 33] et du Fonds Avenir Mécénat Culture [ART. 257 ET 258] devrait entraîner automatiquement l'abolition de deux autres fonds à préciser dans le projet de loi. Si la création de ces deux fonds est si importante, c'est forcément que deux autres fonds, ailleurs, sont devenus moins prioritaires.

Faire les choses autrement

Enfin, certaines missions dévolues à l'État peuvent très bien être maintenues mais organisées différemment pour assurer des services publics de qualité aux meilleurs coûts possibles. C'est ce que nous appelons « Faire les choses autrement ». Certaines pistes peuvent se traduire par des économies, mais ce n'est pas la cible première. Il s'agit ici de mieux organiser certains services publics pour obtenir de meilleurs résultats et, ainsi, contenir la hausse des dépenses à long terme.

L'idée n'est pas neuve. En fait, plusieurs s'en revendiquent déjà puisque l'expression revient souvent dans les discours. Cette approche peut néanmoins être davantage qu'un concept de communication ou « buzzword » et s'incarner très concrètement. Sans qu'il ne s'agisse de recommandations formelles, les exemples suivants montrent qu'on peut envisager de vrais changements, réalisables tant sur le plan technique que sur le terrain politique, comme le montrent de nombreuses expériences étrangères documentées dans les travaux de l'IEDM.

⁶ Paraphrase du cadre financier électoral du PLQ de mars 2014, p. 2.

Les services policiers en Angleterre⁷

Actuellement, l'emploi du temps des policiers est cannibalisé par des fonctions qui ne devraient pas être du domaine de la police. Selon une étude effectuée en Colombie-Britannique, environ 40 % du temps des policiers patrouilleurs est consacré aux tâches administratives, principalement la rédaction de rapports⁸. Il est possible de recentrer le travail des policiers sur leurs fonctions essentielles et de recourir à d'autres catégories de personnel pour les tâches auxiliaires ou administratives.

Des efforts ont déjà été faits en ce sens dans certaines municipalités, que l'on pense par exemple aux cadets policiers qui patrouillent à pied ou à vélo durant les événements extérieurs, notamment à Montréal. D'autres tâches pourraient être faites autrement. Il n'est pas optimal qu'un policier passe en revue les images des radars photo afin d'y confirmer les excès de vitesse alors qu'un civil avec la formation appropriée pourrait accomplir cette tâche aussi bien à moindre coût. Un barrage routier pour conduite avec facultés affaiblies nécessitant huit policiers pourrait être opéré par deux policiers et six agents de sécurité pour 2350 \$ au lieu de 5000 \$ actuellement, soit une économie de plus de 50 %.

Les villes canadiennes pourraient aussi s'inspirer de l'expérience de Londres où un policier n'est envoyé sur les lieux d'un cambriolage que si les cambrioleurs sont toujours présents. Sinon, c'est un agent de sécurité qui se déplace pour accomplir les tâches qui ne relèvent pas des fonctions essentielles de la police.

Ces nouvelles approches en matière de production de la sécurité axées sur une meilleure division des tâches ont fait leurs preuves un peu partout dans le monde et au Canada. L'impartition de certaines tâches au secteur privé ne permet pas seulement de réduire la facture pour le contribuable. Une collaboration plus étroite entre policiers et agents de sécurité mène également à une augmentation de la productivité policière et présente pour effet potentiel de réduire la criminalité.

⁷ Voir Mathieu Bédard et Jasmin Guénette, « Des renforts privés à la police publique? », *Note économique*, Institut économique de Montréal, janvier 2015.

⁸ Aili Malm et al., « A 30 Year Analysis of Police Service Delivery and Costing: 'E' Division », *Centre for Criminal Justice Research*, University College of the Fraser Valley, août 2005.

L'assurance duplicative au Danemark⁹

L'assurance maladie privée dite duplicative, parce qu'elle assure les mêmes traitements que l'assurance maladie publique mais permet d'être soigné au privé, n'existe pas au Québec. Pourtant, « dans les pays où elle joue un rôle prépondérant, [elle] a permis d'injecter des ressources dans les systèmes de santé, élargi le choix offert aux consommateurs et rendu ces systèmes plus réactifs »¹⁰.

Au Danemark, des employeurs offrent ces assurances à leurs employés depuis 2002 et on a constaté une réduction de 10 % de l'utilisation des services hospitaliers publics, permettant de désengorger le système public. Cela a aussi contribué à la réduction du temps d'attente pour les chirurgies électives de 90 jours à 52 jours. Les détenteurs de polices d'assurance privées, en choisissant de se faire traiter dans le réseau privé tout en continuant de contribuer au financement du système public, permettent ainsi à ceux qui optent pour le réseau public de recevoir leurs soins plus rapidement.

Qu'en est-il des gens à faibles revenus dans un tel système? Les études sur la question montrent que, loin d'être pénalisés, ils en retirent plutôt des bénéfices. Le Danemark est d'ailleurs considéré par des chercheurs de l'OCDE comme un des pays les plus égalitaires pour l'accès aux services médicaux. De plus, la présence d'assurances duplicatives et d'un réseau de santé privé n'a pas érodé les ressources du système public. Elle a simplement fait augmenter les ressources totales consacrées à la santé, de source publique ou privée, afin de mieux répondre aux besoins. Notons que même des syndicats du secteur public danois ont obtenu de leur employeur ce type d'avantage pour leurs membres (enseignants, policiers, etc.).

⁹ Voir Yanick Labrie, « Pour un système de santé universel et efficace : six propositions de réforme », *Cahier de recherche*, Institut économique de Montréal, mars 2014.

¹⁰ Francesca Colombo et Nicole Tapay, *Private Health Insurance in OECD Countries : The Benefits and Costs for Individuals and Health Systems*, OECD Health Working Papers, no 15, 2004, p. 5.

L'autonomie des écoles en Suède

Le taux de participation aux élections scolaires dépasse à peine 5 % pour l'ensemble du Québec et se situe à 4,87 % dans les commissions scolaires francophones¹¹. Ces bureaucraties imposant un grand nombre de règles, de processus, de formulaires et de rapports plus ou moins utiles en termes de reddition de compte n'ont plus leur raison d'être.

Quant à la réforme pédagogique concoctée par le ministère de l'Éducation, elle est considérée comme un échec : le décrochage des garçons augmente, les résultats aux épreuves uniformes diminuent et la perception de l'école devient de plus en plus négative¹². Les réformes issues du ministère de l'Éducation, centrées sur une approche pédagogique unique et implantées dans toutes les écoles du Québec ne sont plus envisageables aujourd'hui. Les modèles pédagogiques devraient être multiples, autant que le sont les besoins des élèves et des parents.

Il existe pourtant des pistes pour faire les choses autrement en éducation. De nombreuses expériences existent où ce sont les communautés qui se mobilisent d'elles-mêmes autour d'un projet éducatif, qui mettent en place des outils pour lutter contre le décrochage scolaire et qui obtiennent une nette amélioration de leurs résultats. La différence entre deux approches totalement opposées, l'une « top-down » et l'autre « bottom-up », peut se résumer en trois mots : autonomie des écoles.

Laisser plus d'autonomie aux écoles ne signifie pas qu'elles devront prendre en charge seules tous les services qu'elles partagent entre elles actuellement. Cela signifie simplement que les écoles auront la latitude d'imaginer comment répondre à leurs défis selon leurs propres circonstances, d'expérimenter et d'être évaluées directement par les parents et les élèves¹³.

Les recherches sur le sujet, notamment dans les systèmes scolaires suédois et américains, montrent d'ailleurs que l'offre accrue de programmes et de contextes scolaires variés stimule l'innovation des écoles et l'adaptation aux besoins des élèves, avec pour résultat que ceux-ci réussissent mieux. Cela est vrai dans le cas des écoles publiques autonomes comme dans le cas des écoles privées. La présence d'écoles

¹¹ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Résultats préliminaires des élections scolaires de 2014*, <http://www.mels.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/elections-scolaires-2014/resultats-2014/>

¹² Daphnée Dion-Viens, « Échec de la réforme au secondaire : Une étude révèle que le renouveau pédagogique a causé du tort », *Journal de Montréal*, 3 février 2015, p. 5.

¹³ Voir Norman LaRoque et Marcel Boyer, « Décentraliser la gestion des écoles : des idées venues d'ailleurs », *Note économique*, Institut économique de Montréal, février 2007.

privées fait même augmenter les résultats des élèves de l'école publique par phénomène d'émulation¹⁴.

L'autonomie des écoles est aussi une condition de succès incontournable pour l'évaluation des enseignants, surtout lorsqu'il y a rémunération au mérite. Mis en place au Royaume-Uni, en Inde, au Portugal, en Israël et aux États-Unis, la rémunération au mérite des enseignants s'appuie sur de nombreuses études empiriques qui concluent que, en le faisant bien, le fait de lier la rémunération des enseignants à leur rendement et aux résultats de leurs élèves permet de rehausser la qualité de l'éducation de manière substantielle¹⁵.

L'autonomie des écoles suppose de transférer des ressources actuellement dévolues aux structures vers les établissements. Ce n'est donc pas une mesure d'économie proprement dite. Il s'agit plutôt d'une piste pour que les ressources consacrées aux services publics soient utilisées le plus efficacement possible, comme dans le cas des services policiers et de l'assurance duplicative en santé. En obtenant ainsi de meilleurs résultats auprès des élèves, des citoyens et des malades, on évite d'entendre pour une énième fois la ritournelle répétitive du « manque de ressources » qu'entonnent sans cesse ceux qui manquent d'imagination.

Conclusion

À long terme, c'est ainsi qu'on peut mieux maîtriser les pressions incessantes pour de nouvelles structures, de nouveaux programmes et de nouveaux « investissements », synonyme galvaudé de dépenses. C'est ainsi qu'on règle durablement une situation de déficit structurel. C'est ainsi qu'on évite un nouveau déraillement des finances publiques.

Nous enjoignons le gouvernement du Québec et tous les partis politiques à viser le retour à l'équilibre budgétaire l'an prochain sans plus de tergiversations, et nous les invitons aussi à faire les choses autrement afin de permettre l'éclosion de solutions plus permanentes.

¹⁴ Voir Robert Gagné et Germain Belzile, « Les impacts positifs de la concurrence entre les écoles », *Le Point de l'Institut économique de Montréal*, novembre 2005. Sur sept études, cinq concluent à un effet positif et deux ne trouvent aucun effet.

¹⁵ Voir Nathalie Elgrably-Lévy, en collaboration avec Germain Belzile, « La rémunération au mérite : un outil pour améliorer le système d'éducation », *Note économique*, Institut économique de Montréal, septembre 2011.